



INSCRIPTIONS 2022 - 2023

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

NOM DE VOTRE FAMILLE :

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Chaque personne de votre famille qui participe aux activités doit être adhérente de l'association pour l'année scolaire 2022 - 2023 (de septembre à juillet). L'adhésion est individuelle. Son montant est de : 5, 10 ou 15 euros (montant au choix). Vous déclarez exacts les renseignements sur cette fiche de renseignements et acceptez les statuts de l'association et son règlement intérieur.

PRÉNOM, NOM	MONTANT
	5, 10 ou 15€
	5, 10 ou 15€
	5, 10 ou 15€
TOTAL 1	

INSCRIPTIONS À L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

PRÉNOM, NOM	ACTIVITÉ CHOISIE	TARIF
	Accompagnement à la scolarité	0 €
	Accompagnement à la scolarité	0 €
	Accompagnement à la scolarité	0 €
PARTICIPATION SOLIDAIRE : arrondissez le montant pour aider une autre famille		
TOTAL 2		

TOTAL 1 + 2 : reste à régler

- J'autorise les animateurs de l'association Ricochet à venir chercher mon enfant à la sortie de l'école Jean Jaurès élémentaire ou Centre 2 à 16h30 les mardis / les jeudis (rayer la mention inutile).
- J'autorise mes enfants à emprunter tout mode de transport choisi par les animateurs durant les temps d'accueil.

À la fin des activités, j'autorise :

- le père et/ou la mère à venir chercher leur enfant ;
- à venir chercher mon enfant ;
- mon enfant à rentrer seuls.
- J'autorise les responsables de l'association à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

SIGNATURE :

RÈGLEMENT

- par CB
- par chèque à l'ordre de Ricochet
- par chèque-vacances ou coupon sport
- en espèces

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

EN QUELQUES MOTS

L'accompagnement à la scolarité est proposé aux enfants des écoles élémentaires et des collèges.

Acc. à la scolarité 1

mardi : 16h30 - 19h
+ jeudi : 16h30 - 19h

Acc. à la scolarité 2

mardi : 16h30 - 19h
+ mercredi : 10h - 12h

Acc. à la scolarité 3

mercredi : 10h - 12h
+ jeudi : 16h30 - 19h

Ce projet a pour but de permettre à l'enfant ou le jeune de développer des compétences, des savoir-faire et savoir-être à travers des activités éducatives et une découverte culturelle.

Il accompagne et soutient l'enfant ou le jeune dans :

- l'acquisition de son autonomie et de ses responsabilités ;
- la compréhension de son statut d'élève et de citoyen ;
- l'apprentissage de notions scolaires et de méthodologie de travail personnel ;
- l'initiation à la culture et aux pratiques culturelles.

L'accompagnement à la scolarité **n'est donc pas un atelier d'aides aux devoirs, ni du rattrapage scolaire, ni des cours privés**. Les accompagnateurs (salariés ou bénévoles) n'ont pas non plus pour mission d'enseigner.

L'enjeu est qu'il suscite auprès de l'enfant ou le jeune de l'appétence et du plaisir à la découverte, qu'il favorise son désir d'apprendre et qu'il valorise ses compétences et ses acquisitions.

Il s'organise de façon à :

- proposer un cadre sécurisant et bienveillant à l'enfant ;
- instaurer un lien de confiance avec la personne qui accompagne l'enfant ;
- mettre en place des activités variées sous forme d'ateliers, de rencontres, de sorties...
- créer du lien avec les parents et les établissements scolaires pour un meilleur accompagnement de l'enfant.

FONCTIONNEMENT	APPUI MÉTHODOLOGIQUE	DÉCOUVERTES CULTURELLES
2 séances hebdomadaires selon le groupe mardi & jeudi mardi & mercredi mercredi & jeudi	Objectifs - proposer un appui, un soutien et des outils pour répondre aux besoins de votre enfant - accompagner ses apprentissages numériques Organisation Travail par binôme accompagné par l'équipe de Ricochet	Objectif Favoriser les découvertes culturelles Les cycles pour cette année : Artistes Sciences naturelles Photographie Développement durable Organisation Cycles de découverte de vacances à vacances

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Volet à remettre à la direction de l'école Jean Jaurès ou Centre 2

Prénom et nom de l' enfant :

Né-e le / /

Classe :

Je soussigné-e, agissant en qualité de père / mère / tuteur légal (rayer les mentions inutiles), autorise les animateurs de l'association Ricochet au Bouscat à venir chercher mon enfant

scolarisé à :

- l'école élémentaire Jean Jaurès au Bouscat ;
- l'école Centre 2 au Bouscat ;

à la sortie de l'école à 16h30 :

- les mardis ;
- les jeudis.

SIGNATURE :

Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion de votre inscription à la « navette » de l'accompagnement à la scolarité proposée par l'association Ricochet. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'école Jean Jaurès ou Centre 2 et pourront être communiquées au Service Jeunesse et aux équipes d'animateurs de la Mairie du Bouscat. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : École Jean Jaurès, 2 rue Edouard Branly, 33110 Le Bouscat ou École Centre 2, 14 Rue Georges Lafont, 33110 Le Bouscat.

En remplissant ce formulaire d'inscription et en le remettant à la direction de l'école, vous acceptez que vos données personnelles soient mémorisées et utilisées. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, nous nous engageons à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.



ASSOCIATION RICOCHET

Centre social, animation et culture
48 rue Pompière - 33110 Le Bouscat
05 54 79 86 04
association@ricochetasso.fr
www.ricochetasso.fr